

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°24063 de Service, relatif à une prestation d'organisation de séjours été.

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°24063 de Service suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant TTC
2024/156	Centre de pleine nature LA RICHERIE 61330 Torchamp	Contrat de séjours été - Au centre de pleine nature la Richerie	5 776,00 €

Article 2 : La date prévisionnelle d'exécution des prestations est du 25 au 29 août 2025.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 06 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire



Pour le Maire
Par délégation
Directeur Général Adjoint des services



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 11 décembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.12.06 - DC 2024 - 156 CC

Publiée le 11 décembre 2024